

Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 439-2021 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : [secretariat@st-felix-de-valois.com](mailto:secretariat@st-felix-de-valois.com), pendant les heures d'ouvertures du bureau.

**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**, ce seizième jour du mois de février deux mille vingt-deux.



---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site internet de la Municipalité : [www.st-felix-de-valois.com](http://www.st-felix-de-valois.com), entre 15 h et 17 h, le seizième jour du mois de février deux mille vingt-deux.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de février deux mille vingt-deux.



---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier